

No. de la
résolution

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école secondaire de la Cité**

**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES-PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS
ÉCOLE SECONDAIRE DE LA CITÉ**

Procès-verbal de la sixième séance du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2025-2026 tenue le 13 mai 2026 à 18h30, à l'école secondaire de la Cité.

SONT PRÉSENTS

Mesdames	
Estelle Boisvert	Élève
Mylène Larocque	Membre du personnel professionnel
Geneviève Ouellet	Parent
Souhir Sahraoui	Parent
Madeleine Vallières	Enseignante
Messieurs	
Laurent Bergeron-Collin	Parent
Ibrahim Daher	Parent

SONT ABSENTS

Mme Nancy Rollin Levesque	Membre du personnel du soutien
M. Joffrey Huguet-Latour	Directeur adjoint
M. Patrick Gélinas	Enseignant
M. Djibril Niang	Enseignant
Mme Bettyna Bélizaire	Membre de la communauté
Mme Winon Hernandez	Parent
Céleste Prévil	Élève

PARTICIPENT ÉGALEMENT

Mme Catherine Dubuc	Directrice
Mme Gabrielle Belzile-Quévy	Directrice adjointe

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le président accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18h34.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Madame Geneviève Ouellet, appuyé par Madame Mylène Lrocque, d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école secondaire de la Cité
--	---

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 AVRIL 2026

Il est proposé par Madame Souhir Sahraoui, appuyé par Monsieur Laurent Bergeron-Collin, d'adopter le procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité.

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Aucun suivi

5. PÉRIODE D'INTERVENTION DU PUBLIC

Aucune intervention

6. MESSAGES DES REPRÉSENTANTS

6.1. PERSONNEL DE L'ÉCOLE

Les membres du personnel mentionnent les informations suivantes :

- Les élèves semblent prendre la fin de l'année au sérieux.

6.2. ÉLÈVES

Les élèves mentionnent les informations suivantes :

- La fête de fin d'année aura lieu le 5 juin 2026. Des ventes d'aliments seront en vente. Des fruits seront offerts gratuitement. Le conseil des élèves est toujours à la recherche d'une option pour un camion de nourriture est toujours en démarche. Les activités auront lieu entre 11h00 à 12h20.
- Les élèves de 5^e année du primaire viendront visiter leur future école secondaire le vendredi 15 mai. Les élèves auront l'occasion de vivre 5 activités du secondaire pendant l'avant-midi.
- Le vendredi 22 mai, le défi « Têtes rasées » aura lieu à l'école. M. Anthony-Manuel Lopes recueillera des fonds pour Leucan.
- La Cité s'expose aura lieu le 1^{er} juin. Tous les parents seront invités à venir admirer les œuvres d'arts réalisés par nos élèves.
- Le gala du « Mérite scolaire » aura lieu le 4 juin et celui pour les activités sportives et culturelles aura lieu le 10 juin.
- Le groupe de musique formé des membres du personnel, les Carapaces, donnera une prestation le mardi 9 juin.
- Les sorties à Calypso et à Arbre en arbre auront le mardi 23 juin.

6.3. PARENTS

Les parents mentionnent les éléments suivants :

- Les équipes d'improvisation de l'Outaouais ont été invitées au tournoi des Allumettes la fin de semaine dernière à la Maison du Citoyen.
- Lors du tournoi d'échecs en équipe, les élèves de l'école secondaire de la Cité ont terminé en 3^e position. Pour l'année prochaine, plusieurs tournois en équipe auront lieu.

	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école secondaire de la Cité
--	--

6.4. MEMBRE DE LA COMMUNAUTÉ

Aucun suivi

7. MOT DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Mesdames Catherine Dubuc et Gabrielle Belzile-Quévy partagent les informations suivantes :

- À partir du 1^{er} juillet 2026, un nouveau poste de cadre, gestionnaire administratif, sera ajouté au plan des effectifs. C'est un poste à 50%.
- La course-école est reportée au 19 mai considérant les prévisions météorologiques prévues.

8. DÉCISIONS

8.1. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026

Madame Catherine Dubuc propose de tenir l'assemblée générale le 9 septembre 2026 à 18h30. Trois postes de 2 ans seront en élection pour la prochaine année scolaire.

- **CONSIDÉRANT** l'obligation par la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) de convoquer les parents à l'assemblée annuelle avant la fin septembre de l'année scolaire;
- **CONSIDÉRANT** que les membres du conseil d'établissement ont été consultés sur le choix de la date;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Laurent Bergeron-Collin, appuyé par Madame Geneviève Ouellet, il est résolu à l'unanimité;
- **D'ADOPTER** la date de l'assemblée annuelle le mercredi 9 septembre 2026 à 18h30.

8.2. FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS 2026-2027

Madame Catherine Dubuc présente les frais qui seront chargés aux parents. Voir le document de référence

- **CONSIDÉRANT** qu'en vertu des articles 96.15.3° et 96.15.3° de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le conseil d'établissement doit être consulté, dans le cadre du budget de l'école, sur le choix du matériel didactique requis pour l'enseignement ;
- **CONSIDÉRANT** que les frais demandés aux parents correspondent aux coûts des dépenses;
- **CONSIDÉRANT** que les frais demandés aux parents correspondent aux balises données par le CSSPO ;

CÉ #2526-38

CÉ #2526-39

	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école secondaire de la Cité
--	--

CÉ #2526-40

- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Souhir Sahraoui, appuyé par Monsieur Laurent Bergeron-Collin, il est résolu à l'unanimité
- **D'APPROUVER** les frais demandés aux parents de l'école secondaire de la Cité pour l'année scolaire 2026-2027.

8.3. LISTES DES EFFETS SCOLAIRES 2026-2027

Madame Catherine Dubuc présente les listes des effets scolaires pour la prochaine année scolaire.

- **CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 77.1 et dans le respect de l'article 7, 2^e et 3^e paragraphes de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, madame Catherine Dubuc, directrice de l'école doit proposer à son conseil d'établissement pour approbation, les listes de fournitures scolaires requises par l'école;
- **CONSIDÉRANT** que les listes des effets scolaires proposées par la directrice ont été élaborées avec la participation des enseignants ;
- **CONSIDÉRANT** que les effets scolaires demandés répondent aux balises émises par la CSSPO;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Geneviève Ouellet appuyé par Madame Mylène Larocque, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'APPROUVER** les listes d'effets scolaires qui seront à la charge des parents de l'école secondaire de la Cité pour l'année scolaire 2026-2027.

CÉ #2526-41

8.4. CAHIERS D'ACTIVITÉS 2026-2027

Madame Catherine Dubuc présente les choix et les prix pour les cahiers d'activités 2026-2027. Les cahiers seront disponibles à la librairie du Soleil.

- **CONSIDÉRANT** qu'en vertu des articles 96.15.3° et 96.15.3° de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement doit être consulté, dans le cadre du budget de l'école, sur le choix du matériel didactique requis pour l'enseignement;
- **CONSIDÉRANT** que le projet de listes de cahiers d'activités proposés par la directrice a été élaboré avec la participation des enseignants;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Ibrahim Daher,

	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école secondaire de la Cité
--	--

appuyé par Madame Mylène Larocque, il est résolu à l'unanimité;

- **D'APPROUVER** les cahiers d'activités qui seront à la charge des parents des élèves de l'école de la Cité pour l'année scolaire 2026-2027.

CÉ #2526-42

8.5. FRAIS DES ACTIVITÉS SPORTIVES 2026-2027

Madame Catherine Dubuc fait le suivi à la suite des frais chargés aux parents pour la participation à une équipe sportive. L'engouement pour le sport est toujours très élevé. Parfois, la motivation des élèves est difficile à conserver. Afin de permettre à l'école de continuer à diversifier l'offre et à assurer une plus grande implication des jeunes, un coût de 40\$ est proposé comme frais à chaque activité sportive parascolaire.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement, le mandat d'approuver la programmation des activités proposées par la direction;
- **CONSIDÉRANT** que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ce service, conformément à l'article 91, 1^{er} par. de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, et que ces revenus tout comme ces dépenses s'ajoutent au budget de l'école;
- **CONSIDÉRANT** que des frais de 40\$ seront demandés aux parents des élèves qui choisissent de s'inscrire à une activité sportive parascolaire;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Geneviève Ouellet, appuyé par Madame Mylène Larocque, il est résolu à l'unanimité;
- **D'ADOPTER** les frais de 40\$ par élève pour l'inscription à une activité sportive parascolaire.

CÉ #2526-43

8.6. CODE DE VIE 2026-2027

Madame Gabrielle Belzile-Quévy présente les modifications apportées au code de vie de l'école secondaire de la Cité pour la prochaine année scolaire.

- **CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 76 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement de l'École secondaire de la Cité doit approuver les règles de conduite et les mesures de sécurité contenues dans le *Code de vie* de l'école, proposées par la directrice;

	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école secondaire de la Cité
--	--

CÉ #2526-44

- **CONSIDÉRANT** que la proposition de la direction a été élaborée avec la participation du personnel de l'école ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Mylène Larocque, appuyé par Madame Souhir Sahraoui, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'APPROUVER** le code de vie 2026-2027 de l'école secondaire de la Cité, tel que proposé par la directrice.

8.7. CHANDAIL DES FINISSANTS 2027

Une soumission a été effectuée auprès de quelques compagnies pour la réalisation du chandail à capuchon des finissants 2027. L'entreprise la moins dispendieuse est STAQ Promo. Le coût du chandail est 28,18\$ taxes incluses.

- **CONSIDÉRANT** qu'il y a des frais pour l'achat du chandail des finissants;
- **CONSIDÉRANT** que le montant demandé aux parents correspond aux frais engendrés par l'école;
- **CONSIDÉRANT** que l'achat du chandail est facultatif;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Ibrahim Daher, appuyé par Madame Geneviève Ouellet, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'APPROUVER** les frais de 28,18\$ taxes incluses demandés aux parents des élèves finissants pour le coût du chandail à capuchon.

CÉ #2526-45

8.8 VENTE DE COLLATION AU FESTIF DU 5 JUIN

Madame Catherine Dubuc présente les collations qui seront en vente lors du festif de fin d'année.

- MrFreeze : 0,50\$ chacun
- Vente de limonade et thé glacé : 0,50\$ chacun
- Maïs soufflé et croustilles : 0,50\$ chacun
- **CONSIDÉRANT** que l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement, le pouvoir, au nom du Centre de service scolaire, de solliciter et recevoir toute somme d'argent désirant soutenir financièrement les activités de l'école;
- **CONSIDÉRANT** que les fonds recueillis seront investis pour les activités des finissants;

	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école secondaire de la Cité
--	--

CÉ #2526-46

- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Mylène Larocque, appuyé par Monsieur Laurent Bergeron-Collin, il est résolu à l'unanimité;
- **ADOPTER** les frais mentionnés pour la vente des collations lors du festif de fin d'année.

VENTE DES SERVIETTES DE PLAGE

Madame Catherine Dubuc mentionne qu'il reste environ 30 serviettes de plage à effigie de l'école. Elles seront offertes au coût de 10\$ à l'ensemble des élèves. Le principe du premier arrivé, premier servi, sera appliqué.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement, le pouvoir, au nom du Centre de service scolaire, de solliciter et recevoir toute somme d'argent désirant soutenir financièrement les activités de l'école;
- **CONSIDÉRANT** que les fonds recueillis seront à défrayer le coût de la serviette de plage;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Laurent Bergeron-Collin, appuyé par Madame Geneviève Ouellet, il est résolu à l'unanimité;
- **ADOPTER** les frais pour la vente des serviettes de plage.

9. INFORMATION

9.1. COMITÉ DE PARENTS DU CSSPO

Il n'y a pas eu de réunion depuis notre dernière rencontre. La prochaine rencontre aura lieu à l'école secondaire de la Cité le 26 mai 2026.

9.2. HORAIRE DES DIFFÉRENTS GALAS

L'horaire des différents galas de fin d'année a été partagé.

9.3. RAPPORT ANNUEL

M. Laurent Bergeron-Collin demande aux membres du lui envoyer les commentaires pertinents à inscrire au rapport annuel de l'année.

10. VARIA

Aucun sujet

11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par

	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école secondaire de la Cité
--	---

Monsieur Laurent Bergeron-Collin que la séance soit levée à 19h25.

La prochaine rencontre aura lieu le 10 juin 2026 à 18h30.

Laurent Bergeron-Collin
Président

Catherine Dubuc
Directrice

S